

086-218601748-20231212-162_D2023-BF

Reçu le 21/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal ; 29 Nombre de conseillers en exercice ; 29

Présents: 21 Pouvoirs: 7 Absent: 1

Date de la convocation : 6 décembre

2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-Francois.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par B SULLI DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

ABSENT: VERDUZIER Jean-Bernard

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°162

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget panneaux photovoltaïques.

Sur l'exercice 2023, il est nécessaire de réajuster à la hausse les dépenses liées à l'impôt sur les Sociétés (IS) en fonctionnement.

La production d'électricité vendue à Soregies confère à ce budget un bénéfice imposable. Le taux de l'IS est de 15 % sur l'exercice fiscal 2022.

Il est donc proposé la décision modificative suivante

AR Prefecture

086-218601748-20231212-162_D2023-BF Recu le 21/12/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1 FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre

Article

Montant

69

6951

+2500€

Recettes

Chapitre 70

Article

Montant

7088 7+2500€

VU la délibération du 4 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif du budget panneaux photovoltaïques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -approuve la décision modificative ci-dessus sur le budget panneaux photovoltaïques,
- -charge M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

le 21/12/2023

86530